

## La politique de la ville et le développement social : Quelle interaction ?

*Rachid OTHMANI*

Département droit public, centre des études doctorales, Université Moulay Ismail, Meknès, Maroc

Copyright © 2018 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the **Creative Commons Attribution License**, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

**ABSTRACT:** Les problèmes urbains sont une excellente porte d'accès aux problèmes sociaux. Toute action sur la ville est aussi, inévitablement une action sur le social, sur le politique et sur l'économique, du fait qu'elle nécessite la mobilisation de tous ces secteurs et qu'elle modifie la situation existante.

Au fil des années, diverses idéologies se sont greffées sur la question urbaine pour expliquer les causes des dysfonctionnements sociaux, politiques et économiques. Il faut se souvenir que la « recette » conseillé dans les années 60 aux pays du Sud pour sortir de la crise politique était « croissance d'abord, démocratie après », tandis qu'actuellement on parle de « démocratie d'abord, croissance après », cela correspond, en fait très exactement aux objectifs des grandes puissances occidentales.

Cette politique est présentée de façon abusive comme la « one best way » et comme la condition incontournable de la démocratie. La situation urbaine actuelle nous permet de constater ses limites, mais, la construction d'une alternative économiquement crédible et socialement responsable se heurte à des difficultés idéologiques importantes et, reste, souvent prisonnière des vieilles recettes imposées.

**KEYWORDS:** Politique de la ville, exclusion sociale, évaluation, gouvernance, stratification, ségrégation, intégration, développement sociale.

### 1 INTRODUCTION

« Les grandes choses de l'Etat sont tombées les petites seules sont debout, triste spectacle public, on ne songe plus qu'à soi, chacun se fait sans pitié pour le pays, une petite fortune particulière dans un coin de la grande infortune publique ». **Victor Hugo, Ruy Blass 1838.**

Triste constat qu'établit Victor Hugo, dans cette formule, triste et pourtant inscrit dans le temps, triste mais malgré tout réaliste, triste mais démontrant l'ambition de l'Homme public à agir comme un dénonciateur des maux affectant la société ensemble.

Le manque de prise en considération par les pouvoirs publics se voit proclamé comme l'étendard d'une fraction de la population, déconsidérée oubliée. La constitution des grands ensembles à la marge de la ville entame la phase d'isolement de nombreuses populations.

Cette population de seconde zone gronde, elle s'ennuie, elle s'influence dans les étiquettes pesantes, luttant contre une société qui l'oublie. Elle cherche à se faire entendre, d'où les conflits politiques, les fractures sociales, la crise de l'Etat providence, tous débauches sur l'affaiblissement des structures de sociabilité. L'Etat est impuissant pour imposer ses choix, on assiste à une crise de gouvernabilité.

Les politiques publiques au Maroc, ont marqués leurs insuccès dans la maîtrise des problèmes sociaux. Les expériences en matière de politique urbaine n'ont engendré que des inégalités et des exclusions, de même la politique urbaine n'est pas perçue comme un catalyseur à renforcer surtout dans une société segmentaire et différenciée.

Les quartiers défavorisés sont stigmatisés et sont entrés dans les stéréotypes du « triste spectacle public » quand on veut décrire ces zones isolées, délaissées.

A ce constat tragique, fruit d'une situation initialement inégalitaire, de conditions. d'intégrations inappropriées, d'erreurs politiques certainement, on semble répondre aujourd'hui par des politiques publiques tels que : l'initiative national de développement humain, la politique de la ville.

Ces politiques veulent être par leurs fins, une thérapie non seulement pour freiner les maux urbains mais aussi à cautionner l'homogénéité d'une multi-culturalité disparate.

Les pouvoirs publics ne sont plus en mesure de faire face à cet urbain oppressant et pollué. Ils ne sont plus capables de saisir les enjeux de la complexité de situations inscrites dans le milieu et le contexte non prometteur.

La confusion des rôles, le manque de coordination entre les acteurs : (Etat- collectivités territoriales- société civile), la multiplicité des centres de décisions, la faiblesse de la capacité de contestation des partis politiques et leur auto-marginalisation dans les sphères du pouvoir, l'absence de l'approche participative dans la prise de décision, ses obstacles parmi d'autres constituent des conséquences incalculables en termes de décision, de gestion et de gouvernance.

Ainsi la machine décisionnelle se trouve grippé d'autant plus que l'autorité chargée de piloter le travail gouvernementale utilise faiblement son pouvoir d'arbitrage et de coordination au profit d'une obsession d'équilibre dans une coalition artificiellement rassemblée.

Les expériences en matière de politique publique urbain au Maroc, été conteuses, désordonnées, trop hasardeuses et finalement peu efficaces on en revient à l'idée « du triste spectacle public » : les politiques de logement sociaux sont là, le ministère de l'habitat et la politique de la ville est là, l'initiative national de développement humain est là,..... Les inégalités également, tout comme le délinquance et l'exclusion sociale.

Les politiques urbaines au sens moderne ont connu leur départ avec le fait colonial. Après 1912 une sorte de discrimination à été exercée contre la population indigène.

L'état critique des quartiers défavorisés de la population en situation d'exclusion nous pousse à nous interroger sur la manière par laquelle l'Etat avait essayé de régler les maux urbains à travers les politique publiques depuis 1912 jusqu'à nos jours, ainsi que les diverses solutions et remèdes que l'Etat a mis en place pour des politiques publiques urbaine efficiente et voir enfin, comment l'évaluation des politique publiques peut être un issu pour un demain meilleur.

Pour cela je vais essayer de répondre à ces questions en mettant l'accent dans une première partie sur les politiques publiques urbaines et la naissance de la stratification sociale et spatiale au Maroc.

Pour voir dans une deuxième partie les politiques publiques misent en place par l'Etat pour assainir la situation désastreuse de la ville et de l'urbain et voir également que les modes d'évaluation des politiques publiques est une condition sine-qua-non à leur réussites.

## 2 LES POLITIQUES PUBLIQUES URBAINES AU MAROC FACTEURS DE LA STRATIFICATION SOCIALE ET SPATIALE

L'étude des politiques publiques urbains au Maroc, nécessitent d'abord de dire un mot sur ses politiques sous le protectorat. En effet, l'étude de l'action urbaine de la période coloniale se caractérise par sa particularité de reconversion des territoires marocains. C'est une période clé dans la recomposition de l'espace au Maroc. L'industrialisation de ce dernier par le colonisateur a provoqué une émigration massive des ruraux vers la ville en donnant naissance à une nouvelle couche sociale citadine.

La ville qui était marqué pendant plusieurs siècles par son modèle urbain de la médina, a connu la naissance de cités ouvrières et de bidonvilles. Cette situation a engendré une ségrégation spatiale reflétant la nouvelle stratification sociale qui marque le nouveau Maroc.

La négligence à l'égard des attentes de la population va durer jusqu'aux dernières années de la colonisation avant qu'**Ecochard** ne déclare que « **pendant 35ans, on a oublié les marocains** ».

Après le départ de la France, l'Etat marocain n'a pas manifesté une réelle volonté politique pour changer la situation héritée de la période coloniale. Le développement économique et social n'était pas à cette époque une priorité dans son agenda, car le souci principal était l'édification d'un Etat nation Fort.

### 2.1 LES POLITIQUES PUBLIQUES URBAINES ET LE NAISSANCE DE LA VILLE À PLUSIEURS VITESSES

La politique du protectorat a créé au Maroc une ville à plusieurs vitesses ; une ville européenne pour les nouveaux arrivants au Maroc et des villes à caractère local (ancienne) pour les indigènes sans oublier les habitations anarchiques. Cet éloignement entre les deux populations a engendré un urbanisme racial.

Une politique sélective a été adoptée selon les intérêts du colonisateur. Elle a accordé une importance aux villes littorales notamment l'axe de Casablanca Kenitra en passant par Rabat. Cette partie sera connue par le Maroc utile contre la majorité des autres villes classées inutiles. Portant certaines villes, qui sont à l'extérieur de l'axe Casablanca, Kenitra, ont réussi plus tard à tracer un chemin remarquable pour leur développement local telles que : Marrakech, Agadir et Tanger.

D'autres en revanche, ont perdu leur rayonnement et leur importance qui les marquait à l'époque précoloniale, c'est le cas de Fès et Meknès en particulier.

Après le départ de la France, la ville marocaine n'a pas connu des changements radicaux dans ses structures, les décideurs marocains ont insisté pour conserver ce modèle avec quelque transmutation temporaire, imposés par les agitations sociales. On parle toujours du Maroc utile et Maroc inutile. Et même dans le Maroc utile les écarts entre les catégories sociales et par la suite entre les quartiers sont trop énormes, la structure coloniale des quartiers résidentiels, contre les quartiers ouvriers, les bidonvilles et l'ancienne médina n'est pas supprimée. A l'inverse, ce modèle a été bien confirmée et bien développée.

Jusqu'au début des années quatre-vingt, le développement économique et social des villes n'était pas une priorité dans l'agenda de l'Etat.

Ce dernier avait d'autres préoccupations qui l'empêchaient d'articuler le développement local avec ses préoccupations nationales. L'empêchement résultait de l'édification des grandes institutions politiques dans un contexte marqué par des conflits entre le mouvement national et la monarchie. En deuxième lieu, la décentralisation limitée, instaurée après l'indépendance n'avait pas offert les possibilités aux acteurs locaux de construire leurs villes selon la spécificité de chaque région.

En fait, l'Etat a essayé de garantir la dépendance et la neutralité des villes dominées par la classe citadine du mouvement national, en mobilisant les élites rurales comme un contre poids dans le but de freiner l'expansion de la bourgeoisie urbaine. Le makhzen a essayé d'affaiblir l'omniprésence de cette bourgeoisie notamment dans les villes clés. C'est à dire dans les villes du Maroc utile qui présentent une vitalité au système politique à l'époque au lieu de laisser « les cellules de l'Istiqlal assurer le lien entre les autorités et la population ». Le développement de la ville s'est donc égaré dans ce contexte politique et les problèmes sociaux ne cessaient pas d'augmenter depuis le milieu des années soixante.

Ajoutons à cela les contraintes naturelles (la sécheresse) qui ont obligés la population rurale à fuir la campagne vers la ville dans l'intérêt de chercher une vie meilleure.

Parallèlement à ceux-ci, la politique d'ajustement structurel va obliger l'Etat à abandonner le domaine social en réduisant son rôle tant que régulateur et protecteur des couches fragilisées socialement.

Ce contexte a provoqué des réactions populaires violentes dès les débuts des années quatre-vingt, accueillis par des réponses brutales de la part de l'Etat. L'émeute de 1981 à Casablanca et Tanger 1984 avaient pour effet immédiat d'accélérer le processus de repenser la politique publique de l'Etat à l'égard des villes marocaines.

On peut dire que le Décennie 80, été l'âge d'or du développement de construction des quartiers non réglementaires et de bidonvilles, malgré les efforts déployés par l'Etat par la création du ministère de l'habitat et de l'aménagement du territoire, et la mise en place de certains programmes tel que le projet du développement urbain (PDU) et le programme des petits et moyens bidonvilles, aussi la mise en place de plusieurs établissements pour l'habitat insalubre : **ANHI- ERAC- SNEC**.

C'est dans ce contexte que les politiques urbaines ont échoué malgré les efforts de l'Etat à éradiquer toute les formes d'habitat anarchique. De l'autre côté la catégorie sociale précarisée qui voyaient dans ce système étatique un obstacle devant toute possibilité d'acquiescer un « toit » et par la suite de vivre une vie urbaine digne tant que droit de citoyenneté. D'où la naissance de la stratification spatiale et sociale.

### 2.2 LES POLITIQUES PUBLIQUES URBAINES ET LA NAISSANCE DE LA STRATIFICATION SPATIALE ET SOCIALE

Les politiques urbaines, qui ont été adoptés à l'époque coloniale et confirmés implicitement après l'indépendance, ont provoqué un changement remarquable dans les structures sociales et spatiales de la société et du territoire marocain.

En fait la différence entre les couches sociales est devenue trop claire et trop nette et donc cette différence a donné naissance à des frontières visibles entre les quartiers et entre les couches sociales. Il est devenu facile de tracer un schéma spatial de chacune à partir de ses quartiers.

Ces changements dans l'évolution urbaine du Maroc ont pour effet la naissance de plusieurs formes de quartiers qui ne remplissent pas les conditions d'une vie humaine, ni au niveau de l'habitat ni au niveau socio-économique.

Ces quartiers s'identifient en trois catégories : les médians, les bidonvilles et les quartiers clandestins. Leurs problèmes ne sont pas identiques, pourtant ils partagent une situation d'exclusion urbaine et sociale avec des degrés variables. Il en résulte que la diversité de leurs problèmes établit des rapports avec l'Etat qui oscille entre la force et le dialogue.

D'abord pour ce qui est de la médina il faut signaler que cette dernière est la première forme des quartiers défavorisés qui plongent dans tous les maux citadins. Après plusieurs siècles de gloire constituant un « centre et un symbole du pouvoir de l'Etat : dynastique, princier, impérial, sultanine » la médina retourne vers l'ombre.

La médina a subi un changement socioprofessionnel énorme au niveau de ses structures, car une partie de sa population l'avait quitté pour d'autres espaces plus sophistiqués. Ultérieurement la médina a été envahi par les ruraux qui transportaient un mode de vie rural incompatible avec la spécificité de la médina.

La médina se caractérise aussi par les activités liées à la drogue, la prostitution, et récemment le tourisme sexuel qui est développé notamment à Marrakech. Ces phénomènes parmi d'autres illustrent l'état de pauvreté d'une partie de la population de la médina.

Ensuite, il y a les bidonvilles, qui reflètent une réalité sociale illustrée par le niveau de revenus de leurs habitants, ainsi que par les conditions indigènes de leur quotidien. Cette réalité s'aggrave avec la double exclusion dont souffre cette population de la part de l'Etat et de la société.

Une visite à l'intérieur de ces bidonvilles illustre une situation sociale catastrophique. Si les quartiers clandestins sont classés de « sous intégration », les bidonvilles prennent une dimension « sous humaine ». Les demeures sont des baraques qui ne résistent pas aux conditions climatiques de l'été et de l'hiver et aussi elles ne bénéficient ni d'eau potable, ni d'électricité. La réalité désastreuse des bidonvilles a été exploitée par les parties politiques pendant plusieurs années législatives et municipales.

Les mouvements islamistes ont trouvé aussi dans ces espaces un souffle pour leur action politique à travers les services quotidiens qu'ils présentent à la population marginalisée de ces quartiers.

La précarité socio-économique des quartiers marginalisés détruit l'espoir de leurs habitants notamment des jeunes, de rêver d'une vie digne. Cette situation s'est aggravée par l'incapacité de l'Etat à trouver une solution définitive et durable à cette question urbaine.

Les attentats du 16 mai 2003 à Casablanca illustrant bien cette réalité de désespoir et de haine qui marque les quartiers marginalisés.

Enfin il y a les quartiers non réglementaires, connus comme quartiers clandestins ou spontanés.

En effet, l'habitat clandestin occupe une place particulière dans la hiérarchie des espaces urbains qui diffère des autres formes d'habitat précaire. Il constitue un véritable système de production du logement qui se démarque par son dynamisme, par sa souplesse et sa capacité d'adaptation. Ce type d'habitat a mis sur le marché une offre du logement dépassant celle de tous les autres systèmes de logements officiels réunis.

Devant ce constat, les pouvoirs publics ont réagi par la mise en place des politiques urbaines pour sortir de cet impasse.

### **3 LES ACTIONS ÉTATIQUES ET NON ÉTATIQUES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, URBAIN**

Depuis l'indépendance et jusqu'à la fin des années quatre-vingt, la gestion de la crise des espaces dégradés n'aboutissait qu'au renforcement d'un triangle de misère urbaine résumé par les bidonvilles – les quartiers clandestins et les médinas.

En effet, les agitations sociales déclenchées dans plusieurs villes au début des années quatre-vingt-dix ont fortement poussées l'Etat à réviser ses méthodes du traitement de la crise urbaine.

A partir de là, l'Etat se trouvait dans l'obligation d'adopter une autre stratégie mettant fin à la spontanéité qui avait marqué longtemps son action urbaine. En fait, ces politiques urbaines seront orientées vers des démarches contractuelles en prenant

une dimension sociale. L'Etat voulait impliquer d'autres partenaires dans le processus de résolution des problèmes des espaces défavorisés.

L'importance de ce dynamique étatique se caractérisait ainsi par l'engagement de l'institution Royale dans ce processus d'intégration sociale et spatiale. L'engagement qui a commencé depuis le milieu des années 1990. Or il fallait attendre la fin de cette décennie pour qu'il soit visible, clair et bien structuré à travers la fondation Mohamed V pour la solidarité. Cette donne a permis de garantir une mobilisation effective de toutes les institutions de l'Etat au service des projets d'insertion de la population longtemps abandonnée.

En revanche il n'y a pas que les acteurs étatiques qui s'occupaient de la question sociale et urbaine, bien plus des acteurs non étatiques ont marqué le champ social durant plusieurs années avant que l'Etat ne s'engage sérieusement dans ce processus, sous la contrainte de l'instabilité sociétale et politique émanant des quartiers en difficulté.

### **3.1 LES ACTEURS ÉTATIQUES ET LA QUESTION URBAINE**

Les décideurs ont compris après les émeutes de 1991, que la crise urbaine n'est plus une crise du logement, elle devient une crise sociale générale qui a touché profondément le quotidien du citoyen. Bien évidemment, cette crise est la conséquence de la politique d'ajustement structurel imposé au début des années 80.

Il a fallu attendre la fin des années de 1990 pour que les autorités publiques manifestent une volonté de donner à ses actions urbaines un caractère durable en intégrant la dimension sociale dans le traitement de cette action.

Le gouvernement confirme son implication dans l'action sociale par la création en 1999 de l'agence de développement sociale (ADS).

Au-delà de l'action gouvernementale, la question sociale et urbaine sera marquée par un engagement remarquable de l'institution Royale, la crise urbaine est devenue un dossier prioritaire dans l'agenda du sommet de l'Etat.

Cela a été constaté par l'importance qu'a accordé feu le roi Hassan II, à plusieurs programmes urbaines juste quelques années avant sa mort, choix confirmé par son successeur Mohammed 6 qui a fait du dossier urbain un axe crucial dans ces actions et ses stratégies à travers notamment la fondation Mohammed 5 pour la solidarité.

#### **3.1.1 LES GRANDES IMPULSIONS DONNÉES PAR LE ROI**

Depuis son intronisation, le Roi Mohammed 6 a donné un nouvel élan à la question sociale. Il insiste beaucoup sur l'orientation des politiques publiques urbaines et sociales vers à priori, l'amélioration des conditions de vies de la population qui vit dans les quartiers défavorisés.

L'action Royale se manifeste par trois éléments : tout d'abord les messages Royaux qui précèdent l'élaboration d'une loi ou d'une charte en la matière ensuite, les discours Royaux qui consacrent des espaces aux problèmes de l'exclusion sociale et urbaine enfin les visites du terrain, effectué dans la quasi-totalité des villes marocaines. A travers ces visites le Roi qui cherche en principe à faire avancer la mise à niveau urbaine de chaque ville visitée et accorde une importance particulière aux quartiers pauvres.

#### **3.1.2 LA FONDATION MOHAMED V POUR LA SOLIDARITÉ**

La fondation Mohamed V pour la solidarité est liée directement au Roi, le lancement et l'inauguration de la majorité de ses projets se fait par lui.

Cette fondation intervient dans plusieurs domaines. En fait, ses actions prennent deux formes : d'un côté, elles touchent des opérations d'équipement de l'autre côté, ses actes s'orientent vers des aides à plusieurs catégories sociales frappées toutes par la précarité et l'exclusion sociale avec des degrés différents.

En effet, la lutte contre la pauvreté et la marginalité sociale constitue l'axe principal de l'action de la fondation, selon ses statuts : « la fondation a essentiellement pour objet de lutter contre toutes formes de pauvreté et de marginalisation sociale et d'œuvrer par tous les moyens, particulièrement par une action de solidarité pour venir en aide aux personnes démunies ou dans une situation sociale précaire.

En ce qui concerne les actions sociales, elles s'articulent sur quatre domaines : l'éducation – La santé – L'insertion économique et la réintégration sociale.

### 3.1.3 LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

Les politiques publiques urbaines seront marquées par l'intégration de la dimension sociale dans le traitement de la crise, pourtant il faut attendre la fin de la décennie 1990 pour que cette dimension sociale soit très claires dans les actions publiques d'intégration spatiales, plus tard le souci principal pour les pouvoirs publics devient la garantie de la pérennité de cette action, raison qui le pousse vers son institutionnalisation à travers la création de plusieurs établissements dans ce sens, en particulier l'agence de développement social.

Ainsi la décennie quatre-vingt-dix a été marquée principalement par le programme de 200.000 logements qui a touché la quasi-totalité des villes marocaines.

Les efforts de l'Etat en matière de promotion de l'habitat social étaient fondées sur une politique de partenariat avec d'autres acteurs (collectivité locales et secteur privé).

Ensuite, plusieurs quartiers spontanés sont arrivés à décrocher des infrastructures d'équipement grâce à leur militantisme.

Le dynamisme de l'action urbaine s'est manifesté ainsi à travers la construction d'une nouvelle ville satellite « sala El Jadida » autour de la capitale politique Rabat.

La création de la ville de « sala Al Jadida » dans les banlieues de salé avait l'intérêt d'absorber la masse exaspérée à cause de leurs conditions sociales liées principalement aux problèmes de l'habitat.

Sur un autre plan, en 2001 le gouvernement de l'alternance a mis en place la charte nationale de l'aménagement du territoire sachant que cette époque a été marquée par l'élargissement de l'espace d'exercice des libertés démocratiques et l'accomplissement de l'édification des institutions constitutionnelles.

Cette charte, a été le point de départ d'une question cruciale, elle a considéré que l'avenir du développement au Maroc sera en partie déterminée dans et par la ville.

De même que le projet du code de l'urbanisme (04-04) estime que les quartiers sont l'expression tacite de ségrégation socio spatiale, d'exclusion, de sous-emploi, de chômage, de délinquance urbaine et de tous les aspects de la sous intégration. Ce projet parle aussi de l'approche participative dans la réalisation du projet du logement social et aussi de la rénovation et le renouvellement urbain.

Ceci d'une part, d'autre part, l'Etat a mis en place l'agence du développement social qui est une institution qui dépend du gouvernement. C'est un établissement public sous la tutelle du ministère du développement social, de la famille et de la solidarité créé à l'époque du gouvernement de l'alternance 1999. Sa mission principale est de participer aux efforts de la lutte contre la pauvreté et la précarité notamment dans le monde rural.

### 3.2 LES ACTIONS NON ÉTATIQUES DANS LE TRAITEMENT DES QUESTIONS URBAINES

A ce stade, on peut faire la distinction entre deux acteurs : les acteurs sociaux montrant une dynamique vers la bataille de lutte contre la pauvreté et la marginalisation, ce qui marque cette catégorie c'est le volontarisme et le militantisme de son action et ensuite il y a les acteurs économiques.

Pour les acteurs sociaux on peut citer l'association Bayti créée en 1994, dont les actions se focalisent sur les enfants de la rue.

D'autres associations luttent contre les multiples formes de pauvreté et d'exclusion socio-économique.

Pour ce qui est des acteurs économiques, on peut citer les banques avec leur système de FOGARIM.

En effet, l'Etat essaie d'impliquer le secteur bancaire dans la bataille de lutte contre la pauvreté urbaine à travers l'instauration d'un système de crédit de logement connu par le FOGARIM (fond de garantie en faveur de la population à revenu irrégulier), lui permettant l'accès à la propriété d'un logement malgré l'instabilité financière.

En 2009, le FOGARIM fusionnait auparavant avec un fond intitulé : le FOGALOGÉ (fond de garantie destiné aux salariés du secteur public) donnant naissance à un seul et unique fonds « Damane Sakane » a connu l'élargissement de la base de ses bénéficiaires.

A ces acteurs internes, on peut citer des acteurs externes (ce qui rentre dans la coopération internationale) tels que le programme des nations unies pour le développement (PNUD), l'agence française de développement (AFD), environnement développement et actions (ENDA).

Ces organisations non gouvernementales parmi d'autres se sont engagés dans des activités génératrices de revenus et également pour lutter contre la pauvreté en réalisant un développement humain respectueux de l'environnement.

### 3.3 LES NOUVELLES POLITIQUES URBAINE DEPUIS L'ANNÉE 2005

Les attentats de 16 mai 2003, ont brouillés les cartes de l'Etat marocain en le poussant vers un changement radical de ces politiques urbaines. Ils ont provoqués un tournant notable dans sa pensée vis-à-vis de la crise sociale et humaine d'où la mise en place de l'initiative nationale de développement humain en 2005 et de la politique de la ville 2011.

#### 3.3.1 L'INITIATIVE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

L'INDH a été lancée dans un contexte politique tendu, les effets des attentats du 16 mai 2003, étaient encore omniprésents.

Il semble que l'Etat a pris le temps de 2 ans (16 mai 2003/ 18 mai 2005) pour forger une vision globale à la crise socio-urbaine effectivement, il a déjà lancé en 2004 son projet stratégique « villes sans bidonvilles » qui va être intégrée plus tard dans cette initiative.

En effet, l'INDH est un projet ambitieux par lequel le Roi essaye de tracer le début d'un cadre institutionnel de la question urbaine et sociale.

L'importance de l'initiative Royale se manifeste par sa capacité à mobiliser tous les départements du gouvernement, chaque ministère intervient selon ses compétences.

L'INDH se compose de quatre programmes :

Il y a le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural, le programme de lutte contre la précarité, le programme transversal et le programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain.

A partir de là, on peut dire que l'INDH signifie la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

Ainsi parmi les programmes nationaux de l'INDH on peut citer : ville sans bidonvilles, le programme du ministère de développement social (aménagement et valorisation des quartiers) le programme vacance pour tous...

Et attendu, l'insuffisance de l'INDH par rapport aux exigences de la politique de la ville, l'Etat en 2011 a changé la dénomination du ministère de l'habitat et de l'urbanisme en ajoutant à cela : la politique de la ville.

#### 3.3.2 LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LE CONTEXTE MAROCAIN

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale, locale, en vers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

C'est avec le gouvernement BENKIRANE, que le ministère de la politique de la ville a vu le jour en intégrant cette notion de politique de la ville au ministère de l'habitat et de l'urbanisme.

Le projet de référentiel National de la politique de la ville qui date de juin 2012 a stipulé dans son préambule, que la politique de la ville trouve son fondement dans la nouvelle constitution du Royaume qui consacre les principes de participation de pluralisme et de liberté de l'égalité des chances et de la justice sociale (Articles 12-13-31-33-136-142-154) de la constitution marocaine de 2011.

Elle trouve également son essence dans la charte national de l'aménagement de territoire de 2001, et aussi dans le rapport de 50 ans de développement humain et perspectives 2025/commencé depuis 2003/aussi dans les orientations de sa majesté le Roi Mohamed 6 rappelées dans ces discours, notamment celui du 12 décembre 2006 à l'occasion de la rencontre nationale des collectivités locales à Agadir : « Nos villes ont connu un essor démographique et une expansion urbanistique tels qu'il en a résulté un empiètement de leurs périphéries sur le milieu rural, ainsi qu'un accroissement des besoins des populations en termes d'infrastructures et de services de base. Cet état de choses requiert, donc, l'adoption d'une vision globale, permettant d'anticiper et de maîtriser les implications de cette expansion. Il s'agit aussi d'aménager de nouvelles zones d'urbanisation et d'instaurer un équilibre entre la ville et les agglomérations rurales adjacentes. Ce que nous visons, en définitive, ce n'est pas uniquement d'avoir des villes sans bidonvilles, ni d'y substituer des blocs de béton sans âme, réfractaires à toute sociabilité. Nous entendons, plutôt, ériger nos cités en espaces propices à la vie en bonne intelligence, dans la convivialité et la dignité, et en faire des pôles d'investissement et de production, et des agglomérations attachées à leur spécificité et à l'originalité de leur cachet. » S.M le roi Mohammed 6.

De son côté le ministre de l'Habitat du l'urbanisme et de la politique de la ville a effectué plusieurs concertation avec les départements ministériels, la société civile, les professionnels du secteur immobilier, la chambre des parlementaire et la chambre des conseillers, avec les organismes internationaux, ainsi qu'au niveau régional avec les représentants de l'administration et des collectivités territoriales.

C'était des concertations nationales sur la politique de la ville pour une mise en œuvre durable.

Ensuite le ministère a mis en place en date du 26 Avril 2014 la direction de la politique de la ville au sein de son organigramme qui a pour mission la mise en place des outils juridiques, technique et financiers pour que soit garantie l'application des stratégies concernées.

L'objectif et les perspective de cette politique sont la réduction des inégalités socio-spatiales et l'amélioration des services urbaines et leurs proximité à l'instar : du transport urbain, la santé, la question éducative et aussi le violence urbaine et la territorialisation de l'action sécuritaire.

### 3.3.3 L'ÉVALUATION : CLÉS DE RÉUSSITES DES POLITIQUES PUBLIQUES URBAINES

L'évaluation vise à produire des connaissances sur les actions publiques et leurs effets dans le double but de permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur et d'aider les décideurs à en améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et les impacts.

L'évaluation contribue ainsi à rationaliser la prise de décision publique, à moderniser la gestion de l'administration et des services publics et à rendre plus efficace le dépense publique.

Elle concerne l'ensemble des citoyens. Elle doit être décidée, organisée et conduite en vue de l'intérêt général.

Elle constitue un moyen pour la collectivité de rendre des comptes aux responsables politiques et aux citoyens sur la manière dont une politique a été mise en œuvre et sur les résultats qu'elle a obtenu. L'évaluation permet également d'améliorer l'efficacité de l'action publique, c'est un outil de production de connaissance, d'analyses et de recommandation.

L'évaluation contribue enfin à rationaliser la prise de décision publique, c'est une aide à l'adaptation ou à la réorientation des stratégies publiques.

## 4 CONCLUSION

La réalisation et la mise en œuvre d'une politique publique de développement social et urbain est effectivement problématique sur la question de l'institutionnalisation, l'évaluation, et la gouvernance, et du rôle de tout un chacun dans l'armature globale de l'Etat et du pouvoir qui en découle.

Certes les dispositions normatives de répartition de compétence entre institution de développement urbain et social sont entachées de flou et de déséquilibre, surtout avec la paralysie de l'évaluation des politiques publiques en la matière, ce qui rend le processus de développement plus compliqué et incohérent.

De temps plus que le contexte de développement urbain et social est miné par les foyers d'inertie, de résistance (exemple : blocage du projet de loi 04-04 relatif au code de l'urbanisme au parlement) et de performance qui empêchent l'action publique d'atteindre les niveaux de performance recherchées, on peut alors parler sans risque de se tromper d'une crise de l'évaluation des politiques publiques de développement urbain et social.

Ainsi comme toute technique d'appréciation des politiques publiques, l'évaluation pêche par manque d'efficacité opérationnelle dans la mesure où ses retombées les plus durables ne sont pas commodément observables.

Du reste des difficultés se dressent face à une évaluation objective et effective des politiques publiques. En effet la plupart de ses politiques ne peuvent révéler leurs résultats qu'à moyen et long terme, à supposer qu'ils soient déjà entrés en application.

En clair, les analystes n'hésitent guère à affirmer qu'au-delà des déclarations d'intentions, de promulgation de textes et d'initiation de certains projets de développement, le bilan en termes d'actions concrètes est plutôt modeste.

L'évaluation peut être critiqué pour la non objectivité des données utilisées ou encore la partialité des évaluateurs.

Les détenteurs du pouvoir cherchent à légitimer leurs actions, renforcer la crédibilité de leurs discours en supprimant les contestations politiquement sensibles ou menaçantes et en utilisant les résultats de manière sélective, surtout au Maroc connu

pas sa tradition étatique, la puissance de la forteresse administrative est telle qu'elle détient un pouvoir exorbitant sur les citoyens. D'où la nécessité d'une institution de l'évaluation qui permettrait d'en faire un bon usage, d'en assurer la diffusion.

Donc il faut fonder un ensemble institutionnel nouveau qui ne soit pas trop menaçant pour aucun pouvoir déjà établi.

Nous vivons un temps où des concepts nouveaux et des formules magiques « émergent de partout » : Démocratie participative, évaluation des politiques publiques, contrôle, Gouvernance, régulation.....

L'investissement institutionnel est capital, d'où la nécessité de mettre en place une profession d'évaluateur issu de discipline de science économique, sociale, d'audit, management.... dirigé de façon ferme par des responsables très peu nombreux, de très haut niveau, et que leur travail soit constamment repris, contrôlé, discuté, jusqu'à ce que petit à petit, une doctrine et méthode émergent.

Enfin, il faut dire que l'action administrative peut tuer l'action politique à cause des mauvaises pratiques administratives et aussi à cause des ressources humaines à bien assimiler la philosophie de ces nouvelles politiques sociales de l'Etat. Ce contexte me pousse à dire que la gouvernance urbaine souffre des problèmes techniques et moraux, et c'est dans ce sens que le débat sur la gouvernance territoriale mérite de s'orienter et s'approfondir.

L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare « Français M Blondel ». Il ne se fait dans l'attente tout en étant inactif, mais dans la capacité des décideurs publics à définir des repères collectifs et à projeter les fondements d'un « mieux vivre » collectif selon une démarche prospective et durable.

## **RÉFÉRENCES**

- [1] Abderrahmane RACHIK : Casablanca, l'urbanisme de l'urgence, Casablanca, 2002.
- [2] Ali SEDJARI : décentralisation et pouvoir local « revue semestrielle éditée par la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales », Rabat N° 23, 1990.
- [3] Claude CHALINE, les politiques de la ville, presse universitaire de France, que sais-je, Paris, 1997.
- [4] Discours royal d'inauguration de la rencontre des collectivités locales à Agadir en décembre 2006, sous le thème : développement des villes, citoyenneté et responsabilité.
- [5] Erich TILKORN, « les collectivités locales dans la mise en œuvre des politiques urbaines : le cas de l'Allemagne » in les politiques de la ville, intégration urbaine et cohésion sociale, S/D Ali Sedjari, l'harmattan, GRET, Rabat 2006.
- [6] Françoise NAVEZ Bouchanine, habiter la ville marocaine, l'harmattan, Paris, 1997.
- [7] Jacques DANZELOT, philipe estebe, l'état animateur, essai sur la politique de la ville, Editions Esprit, 1994.
- [8] Jean Pierre Gaudin, Gouverner par contrat, presses de sciences politiques, Paris, 2007.
- [9] Mohamed BARDOUZI : « ville, pouvoir et contre-pouvoir, réflexions sur le potentiel urbain de changement socio-économique, in le devenir de la ville, ouvrage collectif, rabat, l'harmattan, GRET, 2000.
- [10] Mohammed NACIRI : « politique urbaine et politique de l'habitat au Maroc : incertitudes d'une stratégie » in politiques urbaines dans le monde arabe, maison de l'orient, Sindbad, Paris, 1984.
- [11] Rapport de 50ans sur le développement humain et perspective 2025, le Maroc possible, une offre de débat pour une ambition collective rapport de cinquantenaire, Casablanca 2006.
- [12] Remy levau : le Fellah marocain défenseur du trône, presse de la fondation des sciences politiques, Paris, 1985.
- [13] Thierry OBLET : Gouverner la ville, les voies urbaines de la démocratie moderne presse universitaire de France, 2005.